

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté n° 97.060

L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept le 23 Juin à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

13 Juin 1997

13 Juin 1997

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER et SIMONNET, Conseillers,

ETAIT REPRESENTE : Monsieur GAVEN par Monsieur HUGENDOBLER
Monsieur BOISNARD par Monsieur LE GUEUT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 31
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Attributions de subventions exceptionnelles

VOTE : Abstentions : 3
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer plusieurs subventions :

. Foyer Socio-Educatif LEP CHAMPLAIN.....	500 F.
(Francophonie)	
. Défi ports de Pêche.....	30 000 F.
. Rêve d'Icare.....	100 000 F.
. Lycée CORDOUAN.....	25 000 F.
(soutien d'un projet innovant des lycées)	
. Département-Animation.....	250 000 F.
. Association culturelle Eglise Réformée..	5 870 F.
de France	
. Fêtes Romanes en Pays Royannais.....	50.000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur
- Après en avoir délibéré

DECIDE

- d'attribuer les subventions suivantes :

. Foyer Socio-Educatif LEP CHAMPLAIN.....	500 F.
. Défi ports de Pêche.....	30 000 F.
. Rêve d'Icare.....	100 000 F.
. Lycée CORDOUAN.....	25 000 F.
. Département-Animation.....	250 000 F.
. Association culturelle Eglise Réformée..	5 870 F.
de France	
. Fêtes Romanes en Pays Royannais.....	50.000 F.

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 657.48 du Budget de l'exercice 1997 (D.M. n° 1)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 Juin 1997
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS